

## Déclaration Ministérielle d'Istanbul

Adopté lors de la 3<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle du CNC du SPC-OCI

11 Juin 2024

Istanbul , Türkiye

Nous, Ministres et Chefs de Délégations des États Membres de l'OCI participant à la Troisième Réunion Ministérielle du Système Préférentiel Commercial Parmi les États Membres du Comité de Négociations Commerciales (CNC) de l'OCI (SPC-OCI) tenue le 11 Juin 2024 à Istanbul;

**Affirmant** l'engagement énoncé à l'Article 1.9 de la Charte de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale intra-Islamique en vue d'accomplir une intégration économique conduisant à l'établissement d'un Marché Commun Islamique ;

**Rappelant** l'Article 8(b) de l'Accord Général de Coopération Économique, Technique et Commerciale entre les États Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique visant à développer les échanges commerciaux parmi les États Membres, entre autres par la libéralisation du commerce, en réduisant ou en supprimant les restrictions douanières ou autres qui sont appliquées aux activités d'exportation/d'importation entre eux par le biais d'arrangements commerciaux bilatéraux ou multilatéraux;

**Réaffirmant** les diverses résolutions du COMCEC qui recommandent l'établissement d'un système de préférence commerciale entre ses membres, incluant la résolution sur le programme de Mise en Œuvre à court terme pour la promotion du commerce parmi les États Membres de l'OCI, adoptée à la Première Session du COMCEC et la Déclaration d'Intention sur l'Établissement d'un Système de Préférence Commerciale, adoptée à la Quatrième Session du COMCEC ;

**Réaffirmant également** la Déclaration Ministérielle du COMCEC relative au lancement du premier cycle de négociations commerciales dans le cadre du Système de Préférence Commerciale Parmi les États Membres de l'OCI adoptée à sa Dix-neuvième Session et les Déclarations de la Première et de la Deuxième Réunions Ministérielles du CNC du SPC-OCI;

**Rappelant également** l'Accord-cadre sur le Système de Préférence Commerciale parmi les États Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, le Protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS) et les Règles d'Origine du SPC-OCI ;

**Affirmant** les engagements visant à renforcer la coopération commerciale parmi les États Membres, énoncés dans les Déclarations et Résolutions des Sommets Islamiques et du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et des Sessions Ministérielles du COMCEC ;

**Réitérant** l'importance d'atteindre l'objectif de 25% de commerce intra-OCI fixé dans le Programme d'Action de l'OCI - 2025 ;

**Se félicitant** de l'entrée en vigueur du SPC-OCI à partir du 1er Juillet 2022 ;

**Reconnaissant** qu'un système commercial multilatéral non discriminatoire et équitable est un moteur de développement ;

**Réitérant** l'importance d'un système commercial fondé sur des règles comme étape vers l'intégration efficace et bénéfique des pays dans l'économie mondiale ;

**Reconnaissant** la nécessité d'un commerce inclusif pour atteindre les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;

Affirmant notre solidarité face à la catastrophe humanitaire qui frappe la Bande de Gaza et sa population en raison de la guerre israélienne inébranlable depuis plus de huit mois sans respect des valeurs morales et humanitaires les plus fondamentales ;

Par la présente, nous

1. **Exprimons** notre reconnaissance à la République de Türkiye pour avoir accueilli et présidé avec succès les premier et deuxième cycles des négociations commerciales,
2. **Condamnons** dans les termes les plus forts la guerre brutale, inhumaine et injustifiable menée par Israël contre nos frères, sœurs et enfants Palestiniens dans toute la Palestine, en particulier à Gaza et Rafah, en violation grave du droit international et du droit humanitaire international et **présentons** nos sincères condoléances à ceux qui ont été martyrisés,
3. **Exigeons** la levée du siège israélien sur Gaza ainsi qu'un cessez-le-feu et un retrait immédiats, permanents et inconditionnels pour fournir une aide et des secours humanitaires et médicaux,
4. **Réitérent** leur objectif le plus ferme d'approfondir et d'élargir la coopération existante entre les États Membres afin d'atteindre de meilleures conditions économiques pour nos citoyens,
5. **Appelons** les États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI, à le faire dans les meilleurs délais,
6. **Soulignons** l'importance de faciliter le commerce et les procédures douanières en appliquant des techniques et des technologies modernes, tout en améliorant la qualité des contrôles d'une manière harmonisée au niveau international pour le développement économique et la croissance du commerce international,
7. **Reconnaissons** que le secteur des services est devenu le pilier de l'économie mondiale et la composante la plus dynamique du commerce international,
8. **Soulignons** que la facilitation des investissements joue un rôle important dans le renforcement du commerce et des investissements étrangers directs entre les États Membres de l'OCI,
9. **Pretons note** des discussions initiales sur un projet de « Stratégie de Négociation Et Plan De Travail Pour L'expansion Potentielle du SPC-OCI » présenté par la République de Türkiye, et **chargeons** nos autorités compétentes de poursuivre l'engagement dans le cadre du CNC,
10. **Saluons** le travail assidu du Bureau de Coordination du COMCEC et du Centre Islamique pour le Développement du Commerce en tant que co-secrétariats du CNC,
11. **Appelons** le Secrétariat du CNC à poursuivre son travail remarquable dans la promotion de la mise en œuvre effective du SPC-OCI et dans l'organisation d'activités de sensibilisation sur le SPC-OCI,
12. **Expriment** leurs plus sincères félicitations au gouvernement de la République de Türkiye et à la Délégation Turque dirigée par Son Excellence Prof. Dr. Ömer BOLAT, Honorable Ministre du Commerce pour l'excellente préparation et l'accueil réussi de la 3<sup>ème</sup> Réunion Ministérielle du CNC du SPC-OCI et leur sincère gratitude, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés à toutes les délégations,